

FISCALITE DES OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE : LE MALRAUX

Objectif pédagogique et opérationnel

Appréhender de manière synthétique la fiscalité de la loi
« Malraux »
Savoir en parler avec ses clients

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires gérance – Conseillers en gestion de
patrimoine
Toute personne intéressée par l'approche fiscale des
opérations de restauration immobilière

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques
Questions / réponses
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de
l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LE CHAMP D'APPLICATION

Les bénéficiaires

La personne physique détentrice directe du bien
La personne physique détentrice de titres de SCI/SCPI

Les opérations concernées

Le zonage et l'affectation

2. LES CONDITIONS

L'affectation de l'immeuble

La location de locaux à usage d'habitation
L'élargissement du régime aux locaux à usage professionnel
Les engagements requis

Les dépenses ouvrant droit à réduction

Les charges de droit commun
Les frais d'adhésion
Les travaux imposés
Les travaux financés par l'octroi de subvention ANAH

3. L'IMPACT FISCAL

La réduction d'impôt (taux et plafonnement)
La règle de non-cumul avec d'autres régimes incitatifs
Les causes de reprise de la réduction

**Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret
n°2016-173 du 17/02/2016**